

**Du 30 juin 2020**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019, du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31-12-2019 et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 et approbation des conventions Réglementées.
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2019,
- 6- Ratification de la cooptation des administrateurs,
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du Comité de placement et des membres du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de Rémunérations.
- 9- Nomination du co-commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,
- 10- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à la désignation du Directeur Général en tant qu'administrateur,
- 11- Pouvoirs en vue des formalités.

### **Première Résolution**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société .

Cette résolution est adoptée à .....

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Quatrième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Cinquième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

|                                                                    |                        |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Résultat 2019                                                      | 22 057 373 408         |
| Résultats reportés 2013 & antérieurs                               | 33 175 323 143         |
| Résultats reportés 2018                                            | 110 417 949 721        |
| <b>Total</b>                                                       | <b>165 650 646 272</b> |
| Réserves Ordinaires prélevées sur le résultat de l'exercice 2019   | 1 690 874 000          |
| Réserves pour Fonds Social                                         | 1 000 000 000          |
| Dividendes prélevées sur les résultats reportés 2013 et antérieurs | 8 815 387 260          |
| Résultats reportés 2013 & antérieurs                               | 24 359 935 883         |
| Report à nouveau 2019                                              | 129 784 449 129        |
| <b>Total report à nouveau</b>                                      | <b>154 144 385 012</b> |

En conséquence, il sera servi un dividende de **3,820 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2019 et sont donc exonérés de la retenue à la source au titre de l'Impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du ..... auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Sixième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Lotfi DEBBABI en tant qu'administrateur représentant de la Société Tunisienne de Banques en remplacement de Monsieur Samir SAIED,
- Monsieur Sami ZOUBEIDI en tant qu'administrateur représentant le Ministère des Finances en remplacement de Madame Imene HMILA,
- Madame Ghada HARROUCH en tant qu'administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie en remplacement de Monsieur Mohamed SKIMA,
- Messieurs Yu-Yi FANG et Didier LALUET en tant qu'administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations en remplacement de Messieurs Charles DE TINGUY et Olivier DE BAGLION.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Madame Ghada HARROUCH et de Messieurs Lotfi DEBBABI, Sami ZOUBEIDI, Yu-Yi FANG et Didier LALUET en qualité d'administrateurs.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022 :

- Cinq membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques
  - \* Monsieur Samir MLAOUHIA
  - \* Madame Najoua KHRAIEF
  - \* Monsieur Sami ZOUBEIDI
  - \* Monsieur Lotfi DEBBABI
  - \* Madame Ghada HARROUCH
- Cinq membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :
  - \* Monsieur Olivier PEQUEUX
  - \* Monsieur Fabrice HEYRIES
  - \* Monsieur Yu-Yi FANG
  - \* Monsieur Didier LALUET
  - \* Monsieur Habib KARAOULI
- Deux membres représentant les privés :
  - \* Monsieur Ezzeddine EL KADHI
  - \* Ekuity Capital : Monsieur Aymen BEN AYED.

dont les candidatures seront soumises à l'autorisation de la tutelle et ce conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité de placement, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Neuvième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Mazars » représenté par Monsieur Hédi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2020, 2021 et 2022 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Dixième Résolution**

L'assemblée Générale ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Hassene FEKI "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant Groupama Holding Filiales et Participations au sein du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit Marocain " RMA Assistance".

Cette résolution est adoptée à .....

### **Onzième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....